

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Communautaire Les Schtroumpfs Inc.	Numéro de permis 1030001	Date d'inspection Le 21 octobre 2020	
Nom de l'établissement Garderie Communautaire Les Schtroumpfs Inc		Numéro de téléphone (506) 336-4538	
Adresse 203 avenue Loudun Shippagan NB E8S 1R6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Lors de ma visite le ratio est respecté.
 - L'affichage est bien en vue et complète selon la loi et le règlement sur les services à la petite enfance.
 - Les consentements sont tous complets.
 - Après vérification les dossiers des membres du personnel sont complets
- Pendant ma surveillance les éducatrices terminaient la séance de repos, les enfants étaient consolés au besoin et les éducatrices sont à l'écoute des besoins de chaque enfant.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 octobre 2020

Date

original signé par
Mylene Chiasson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 octobre 2020

Date